



MESURES DE SÉCURITÉ

**Approuvées par le conseil d'établissement
le mardi 12 mars 2024**

**CE2324-029
CET082-2023-2024-019**

Mesures de sécurité

L'école de Ste-Cécile produit le présent document pour informer les élèves, les parents et tout le personnel de l'école des différents rôles de chacun en matière de prévention, de sécurité et d'urgence.

Les valeurs fondamentales qui se rattachent à toutes nos actions sont le respect de soi, le respect de l'autre et le respect de l'environnement.

Ces mesures ciblent les différents lieux physiques et les activités de l'école regroupés sous le mot « environnement »

De plus, ces mesures tiennent compte des documents suivants:

- Politique d'encadrement des élèves (école);
- Protocole d'urgence lors de la désorganisation d'un élève (école);
- Politique de location des locaux (école-CSSHC);
- Code de vie et règles de fonctionnement pour la période du dîner (école);
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (école);
- Protocole sur l'administration de médicaments ou de soins à l'école (CSSHC);
- Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique (MEQ);
- Charte québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne (Gouv.);
- Code civil du Québec (Gouv.);
- Politique portant sur les saines habitudes de vie (CSSHC);
- Loi sur la protection de la jeunesse (Gouv.);
- Règlement sur la sécurité dans les édifices publics (Gouv.);
- Tout autre document ou politique du CSSHC.

Les annexes qui y sont rattachées sont:

- 1- Plan de l'école, localisation des extincteurs, du système d'alarme, des avertisseurs d'incendie et de la trousse de premiers soins;
- 2- Marche à suivre en cas d'accident d'élève;
- 3- Consignes à suivre en cas d'évacuation d'urgence.

Les rapports disponibles à l'école sont:

- 1- Fiche de santé;
- 2- Rapport accident/élève;
- 3- Protocole de commotion cérébrale;
- 4- Rapport accident/adulte;
- 5- Grille d'inspection du bâtiment;
- 6- Grille d'inspection des équipements;
- 7- Fiche de signalement (intimidation et violence).

ENVIRONNEMENT	DIRECTION	PERSONNEL	ÉLÈVES / PARENTS
Cour de récréation	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir le remplacement des modules de jeux défectueux. - S'assurer de la bonne condition du terrain. - S'assurer que l'enseignement des comportements attendus soit fait. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aviser la direction des modules de jeux défectueux. - Établir et appliquer des règles d'utilisation des aires de jeux. - Tenir compte des conditions atmosphériques. - Faire cesser les activités non sécuritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les comportements dangereux (se bousculer).
Local de classe	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la conformité des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager le local de façon sécuritaire. - Donner des consignes claires à l'élève sur le déroulement de toute activité et faire appliquer ces consignes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Être attentif aux consignes. - S'assurer de bien comprendre ou au besoin demander de l'aide. - Être respectueux de soi et des autres.
Circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Établir une règle commune pour la circulation dans l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller les élèves dans les allées et venues. - Enseigner les comportements attendus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Circuler lentement en tout temps. - Adopter les comportements attendus.
Gymnase	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la conformité des lieux. - Offrir au professeur la formation nécessaire en regard d'un nouvel équipement. - Convenir de consignes claires concernant la sécurité des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des aires de jeux sécuritaires. - Aviser la direction de toute défektivité. - Mettre à l'écart tout équipement défectueux. - Respecter les capacités des élèves. - S'assurer que le matériel est toujours prêt à être utilisé. - Donner des consignes claires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'autorisation pour entrer dans le dépôt. - Utiliser l'équipement avec l'autorisation du personnel. - Être attentif aux consignes. - Pratiquer seulement les mouvements autorisés. - Porter attention aux mouvements des autres. - Porter des chaussures et des vêtements appropriés. <p><u>Parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de chaussures qui ne marquent pas les planchers.

ENVIRONNEMENT	DIRECTION	PERSONNEL	ÉLÈVES / PARENTS
Vestiaires du gymnase	- S'assurer de la conformité des lieux.	- Veiller à maintenir un certain calme.	- Respecter la tranquillité des lieux. - Ranger ses vêtements et ses souliers.
Activités sportives	- Connaître et favoriser les activités.	- Faire les échauffements appropriés. - Prévoir des activités à la capacité des élèves.	- Porter l'équipement de protection qui convient. - Laisser en place les aménagements prévus. - Respecter les décisions de l'arbitre. - Avoir l'esprit sportif. - S'attacher les cheveux et enlever les bijoux si cela est demandé. Parents: - S'assurer de la propreté des vêtements.
Cafétéria	- Maintenir un comité d'alimentation avec un professionnel de la santé. - S'assurer du bon fonctionnement des équipements. - Voir au respect de l'entente de services.	Concessionnaire: - Participer au comité de l'alimentation. - S'assurer de fournir des repas équilibrés. - Avoir une bonne hygiène des lieux. - Respecter l'entente de services. - Fournir un repas à un élève qui n'en a pas.	- Circuler de façon sécuritaire avec son cabaret ou des aliments. Parents: - Avertir concernant les allergies alimentaires. - S'assurer que l'enfant a un repas. - Respecter la consigne d'allergies, exemple : arachides.
Transport scolaire	- Transmettre aux parents, en début d'année, le règlement du transport scolaire établi par le Centre de services scolaire.	- Expliquer aux élèves les règles de sécurité et de conduite en autobus. - Prendre connaissance de la politique du transport scolaire.	- Suivre les règles de sécurité et être prudent. - Respecter les demandes du chauffeur d'autobus. Parents: - Collaborer avec le chauffeur d'autobus. - S'informer des points d'arrêt.

ENVIRONNEMENT	DIRECTION	PERSONNEL	ÉLÈVES / PARENTS
Sorties éducatives et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer la procédure d'urgence en cas d'accident. - Établir un calendrier des sorties. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aviser les responsables du lieu visité de toute défectuosité. - Informer l'élève du matériel et des vêtements requis. - Apporter la trousse de sortie des premiers soins et les fiches de renseignements sur la santé. - Obtenir des parents les autorisations de sorties. - S'assurer de l'encadrement du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Être prudent et suivre les consignes du responsable de groupe. - Rester toujours avec le groupe. <p><u>Parents:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter, signer et retourner les autorisations.
Soins et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que le personnel reçoit des cours de premiers soins. - Obtenir des parents la fiche de santé et informer le personnel. - Faire connaître l'emplacement des trousse de premiers soins et de la glace. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'information reçue selon la fiche de santé. - Faire l'inventaire annuellement de la trousse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir en sa possession sa trousse personnelle pour ses soins spécifiques. (Allergie, diabète) <p><u>Parents:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter, signer et retourner la fiche de santé. - Aviser rapidement de tout changement sur la santé en cours d'année.
Accident	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter le personnel à remplir les rapports d'accident et le protocole de commotion cérébrale. - Afficher à la vue les numéros de téléphone d'urgence. - Faire connaître la marche à suivre en cas d'accident. (annexe 2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le rapport d'accident et le remettre à la direction. - Remplir le protocole de commotion cérébrale. - Contacter les parents ou autres personnes en cas d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et appliquer les procédures en lien avec le protocole de commotion cérébrale.
Drogues, alcool et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les politiques et règlements concernant les substances psychotropes et les médicaments. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les règles imposées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune consommation n'est permise.

ENVIRONNEMENT	DIRECTION	PERSONNEL	ÉLÈVES / PARENTS
Évacuation	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'évacuation et l'afficher (annexe 1). - Faire connaître l'emplacement des extincteurs. - Établir une grille d'inspection des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des exercices d'évacuation. - S'assurer du bon état du système d'alarme (concierge). - À l'aide de la grille, faire l'inspection annuelle des lieux (concierge). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les directives en cas d'évacuation.